

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE**  
**du jury du concours de gardien de police municipale**  
**session 2005**

**I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

<b>Session</b>	<b>Postes</b>	<b>Inscrits</b>	<b>Présents</b>	<b>Taux absentéisme</b>	<b>Admissibles (seuil)</b>	<b>Ratio admissibles / poste</b>	<b>Admis (seuil)</b>
<b>2000</b>	110	937	743	20,6%	163 (13)	1,48	110 (12,69)
<b>2001</b>	300	906	602	33,8%	200 (11,50)	0,66	185 (10,81)
<b>2002</b>	250	1 239	843	32%	316 (10,50)	1,26	250 (10,19)
<b>2003</b>	300	1 699	1 037	38,94%	401 (10,75)	1,34	300 (10,66)
<b>2004</b>	300	1 806	1 196	33,78%	451 (10,80)	1,50	300 (11,29)
<b>2005</b>	<b>200</b>	<b>2132</b>	<b>1365</b>	<b>36,21%</b>	<b>302</b> <b>(11,40)</b>	<b>1,51</b>	<b>200</b> <b>(11,44)</b>

La progression du nombre d'inscrits se poursuit : entre 2000 et 2005, le nombre de candidats a augmenté de plus de 127 %.

Le nombre de candidats de province, qui avait légèrement baissé en 2004 (46,81%) est à nouveau très élevé, puisqu'il atteint presque les 60 %.

**II- LE NIVEAU DES CANDIDATS**

**A- Les épreuves écrites d'admissibilité**

Comme aux sessions précédentes (sauf en 2004), le niveau des candidats est plus élevé en rapport qu'en explication de texte.

➤ Les moyennes

La moyenne obtenue en rapport (9,32) est légèrement supérieure à celle de la session 2004 (9,22).

La moyenne obtenue à l'épreuve d'explication de texte (8,13) est inférieure de plus d'un point à celle de la session 2004.

➤ La palette des notes est largement utilisée :

rapport : de 0,25 à 19,00

explication de texte : 0,25 à 19,00.

➤ Les notes éliminatoires

17,5 % des candidats présents ont obtenu une note éliminatoire en explication de texte, contre 8,45 % en 2004.

14,5 % des candidats présents ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve de rapport, contre 17,63 % en 2004.

62 candidats (48 en 2004) obtiennent deux notes éliminatoires.

➤ Les notes égales ou supérieures à 10 :

652 candidats en rapport (47,7 % des présents, contre 48 % en 2004), 421 en explication de texte (seulement 30,9 % des présents, contre 50,6 % en 2004).

## **Le seuil d'admissibilité :**

Le ratio traditionnel de 1,5 candidat admissible pour un poste, adopté par le jury, se traduit, pour 200 postes, par un seuil à 11,40, soit 302 admissibles.

Le jury tient à attirer l'attention des candidats sur les risques d'annulation qu'ils encourent lorsqu'ils transgressent les règles d'anonymat des copies : les dispositions du règlement général des concours, les indications portés sur le sujets et les consignes données oralement doivent être strictement respectées.

Le jury a ainsi annulé :

- deux copies de rapport comportant le nom des candidats ;
- une copie d'explication de texte comportant le paraphe du candidat ;
- une copie de rapport dans laquelle un candidat a utilisé des surligneurs orange et jaune.

## **B- Les épreuves d'admission**

### **- Les épreuves physiques :**

Les notes vont de 0 à 20, avec seulement 83 candidats qui obtiennent une note supérieure ou égale à 10. La note moyenne obtenue par l'ensemble des candidats présents aux épreuves sportives s'élève à 8,35 (9,27 en 2004).

Une seule candidate, dispensée des épreuves sportives pour cause de grossesse, s'est vu réglementairement attribuer cette note moyenne de 8,35.

### **- Epreuve d'entretien :**

La moyenne générale obtenue par les candidats à cette épreuve s'élève à 12,30 (12,57 en 2004).

On remarque que parmi les candidats ayant obtenu 10 ou plus de moyenne générale, 67 obtiennent moins de 10 à l'épreuve d'entretien avec le jury (23,18 % des présents à l'oral).

Par ailleurs, 16 candidats en position d'être admis obtiennent des notes inférieures à la moyenne à l'épreuve d'entretien.

### **Le seuil d'admission :**

La volonté du jury de pourvoir les 200 postes l'a conduit à fixer le seuil d'admission à 11,44.

## **III- L'ÉVALUATION DES ÉPREUVES**

### **A- Les épreuves écrites d'admissibilité**

#### **- Le rapport**

Le jury souligne que le sujet ne présentait aucune difficulté et souhaite que soient à l'avenir privilégiés des sujets valorisant davantage les capacités d'analyse des candidats : il serait ainsi pertinent que le traitement du sujet requière l'identification et la mise en mots d'informations à repérer au sein de documents de nature diverse (plans, documents photographiques...).

#### **- L'explication de texte**

Le thème était légitimement proche des préoccupations des policiers municipaux, mais le choix d'un texte juridique dans le cadre d'une épreuve de français a visiblement surpris plus d'un candidat. Tout en soulignant l'intérêt de ce sujet, le jury préconise que soient également proposés au choix du jury des textes un peu moins abstraits, permettant de mesurer l'intelligence factuelle des candidats.

S'agissant des questions de vocabulaire, beaucoup de candidats ne comprennent pas le sens du mot synonyme, qui n'en devra pas moins continuer à être utilisé dans les sujets. La précision concernant le mot antonyme (mot de sens contraire) devra pour sa part être conservée.

Concernant la partie compréhension, de nombreuses copies recopient des passages du texte avec des fautes d'orthographe ou reposent sur des reformulations si maladroites que le

texte est privé de toute substance. Incontestablement, certains candidats ne comprennent pas le sens des phrases qu'ils reproduisent.

## **B- Les épreuves d'admission**

### **- L'entretien**

Le jury juge très pertinente la répartition des points nouvellement adoptée, qui permet de mieux valoriser la motivation et la présentation du candidat (sur 12 points), tout en conservant une place importante aux questions institutionnelles.

Il souligne à nouveau son souhait d'une évolution réglementaire donnant plus d'importance à l'épreuve et introduisant une note éliminatoire afin d'éviter que des candidats, "tirés vers le haut" par l'épreuve de rapport affectée d'un coefficient trop élevé, ne deviennent lauréats alors même que leur note d'entretien est très faible.

### **- Les épreuves physiques**

Le jury fait à nouveau part de sa demande d'une évolution réglementaire substituant à l'épreuve de course (100 mètres) une épreuve permettant de mesurer l'endurance des candidats et leur capacité à franchir des obstacles.

Le centre de gestion adressera à la Direction générale des collectivités locales une note sur les évolutions souhaitables des épreuves.

La présidente du jury

**Monique OLLIVIER**

Substitut général au parquet général  
près la cour d'appel de Paris